

Ce document fait suite au numéro 2 de *Documents et débats* de la Banque de France consacré à la crise financière, publié en février 2009.

Le système financier mondial a traversé en 2007 et en 2008 une crise d'ampleur sans précédent. Cette crise a été évolutive : elle a successivement atteint différents marchés, différents acteurs, différents pays avant de se muer en une crise économique, c'est-à-dire une crise touchant l'économie réelle. En effet, les interactions entre le secteur financier et l'économie réelle tendent à se renforcer mutuellement *via* notamment le canal du capital bancaire.

Historiquement, l'ampleur des crises économiques traduit des circonstances particulières à leur apparition mais elle résulte aussi des réponses apportées par les autorités publiques tant en termes de gestion de la crise bancaire que de politique macroéconomique. La plupart des gouvernements et des banques centrales des pays concernés ont, à cet égard, apporté des réponses de politique économique visant, dans un premier temps, à soutenir le secteur bancaire et à restaurer le fonctionnement normal des marchés, et, dans un second temps, à limiter autant que possible la propagation et les incidences de la crise à l'économie réelle. Tout le monde s'accorde à dire que les actions engagées ont été adaptées et efficaces, tant sur la forme (rapidité, coopération et convergence) que dans le contenu (soutien au financement et au capital des banques, mesures en faveur de la croissance économique).

Par ailleurs, cette crise a été l'occasion pour les acteurs du système financier mondial (établissements privés, régulateurs, banques centrales) de s'interroger sur les limites de l'ordre financier international et sur la nécessité de son renouveau. Dans ce domaine, les initiatives du G 20 ont marqué le retour de la régulation selon une double dynamique visant à la fois l'extension de son champ d'application et l'harmonisation internationale des normes comptables et prudentielles sur lesquelles elle s'appuie. Les chantiers engagés sont vastes et les domaines variés : le renforcement de la surveillance microprudentielle des établissements, l'amélioration de la résilience du système grâce à des incitations modifiées (règles de rémunération), l'adoption d'une approche globale des risques du système financier (approche macroprudentielle), la refonte de l'architecture des institutions internationales et de la supervision financière (rééquilibrage de la représentation des pays émergents et organisation de la micro et de la macrosurveillance en Europe).

NB : Les auteurs n'ont pas eu la possibilité d'actualiser à la date de parution la totalité des chiffres cités dans la publication, qui étaient les seuls disponibles à la date où les contributions ont été rédigées.

Ces derniers mois particulièrement, l'expérience des crises passées a été d'une grande utilité : elle nous a appris que la nature des mesures, leur rapidité et l'ordre dans lequel elles sont prises déterminent largement l'ampleur et le coût économique final de la crise.

Les banques centrales, acteurs majeurs du système économique et financier mondial, ont un rôle décisif à jouer dans la gestion et la résolution des crises économiques et financières, mais surtout, dans la prévention de celles-ci. Outre leur fonction cruciale de mise en œuvre d'une nouvelle politique macroprudentielle, elles se doivent d'informer sur les dynamiques de marché à l'œuvre, d'alerter en cas de risque important et de diffuser les enseignements tirés du passé.

C'est dans cet esprit que la Banque de France publie ce nouveau numéro de *Documents et débats* consacré au passage de la crise financière à la crise économique. Elle poursuit ainsi son objectif d'information et de partage des analyses sur les faits économiques et financiers.